

C. CWS 130

Le 21 novembre 2019

-03

Objet : Désignation d'un juriste spécialisé dans les marques auprès de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique

Madame,
Monsieur,

À sa septième session, en juillet 2019, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) est convenu que l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique commencerait à travailler en priorité sur une nouvelle norme de l'OMPI relative aux données sur la situation juridique des marques (voir les paragraphes 111 à 112 du document [CWS/7/29](#)). L'équipe d'experts a déjà élaboré des normes de l'OMPI relatives aux données sur la situation juridique des brevets et des dessins et modèles industriels ([ST.27](#) et [ST.87](#), respectivement).

Aux fins de l'élaboration de la nouvelle norme de l'OMPI relative aux données sur la situation juridique des marques, le Bureau international de l'OMPI invite par la présente les offices de propriété industrielle à désigner leurs nouveaux experts en matière de données sur la situation juridique des marques, qui s'intégreront à l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique.

Si votre office ou votre organisation souhaite participer aux travaux de cette équipe d'experts, je vous saurais gré de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, avant le 13 décembre 2019, les renseignements concernant vos experts.

./ Veuillez vous rapporter à l'annexe ci-jointe pour davantage de précisions. Je vous saurais gré également de bien vouloir mentionner la référence de la présente circulaire dans toute correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Kunihiko Fushimi
Directeur
Division des classifications
internationales et des normes

Annexe de la circulaire C. CWS 130

Afin de prendre part aux discussions des équipes d'experts sur la plateforme Wiki de l'OMPI, la personne (représentant) désignée par son office ou par son organisation pour participer à l'équipe d'experts devra disposer d'un compte d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Si le représentant n'a pas de compte, il peut en créer un à l'adresse <https://www3.wipo.int/wipoaccounts/usercenter/public/register.jsf>, puis le valider en suivant les instructions reçues par courrier électronique.

Lors de la validation du compte, il sera demandé au représentant de créer un nom d'utilisateur, qu'il utilisera pour accéder à l'espace Wiki. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur du code ST.3 de l'OMPI correspondant, suivi d'un trait d'union (par exemple, ca-jsmith).

Afin de s'assurer que le compte a bien été créé, le représentant devra se connecter à la page Wiki de l'OMPI à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence> (en cliquant sur "Connexion" dans le coin supérieur droit et en saisissant son nom d'utilisateur et son mot de passe).

Une fois le compte créé, prière de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, les renseignements suivants :

- nom de l'office ou de l'organisation;
- nom, prénom (Mme ou M.);
- poste occupé au sein de l'office;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé en suivant les instructions indiquées ci-dessus); et
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Dès que le Bureau international aura traité les renseignements susmentionnés, les personnes désignées recevront une notification leur indiquant qu'elles peuvent accéder à l'espace Wiki de l'équipe d'experts.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int.

[Fin de l'annexe et du document]